

DEC191971DRH

Décision portant nomination de M. Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cyril Aubert-Geoffroy, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyril Aubert-Geoffroy demeure affecté à la Délégation régionale Normandie.

Article 2

Du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2020, M. Cyril Aubert-Geoffroy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 août 2019

Le Président-directeur général

Antoine Petit

